

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 24 MARS 2009

Afférents au Comité Syndical	224
En exercice	224
Qui ont pris part à la délibération	

L'an deux mille neuf

et le : 24 mars

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur PATRICE GROFF

Le comité syndical du 6 mars 2009, régulièrement convoqué par courrier du 25 février 2009, n'ayant pas atteint le quorum, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le mardi 24 mars 2009 conformément à l'article 9 des statuts et conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de la convocation

11 mars 2009

Nombre de Membres présents :

Date d'affichage

11 mars 2009

M

est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**ADMISSIONS EN NON
VALEUR**

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, accepte par voix pour, voix contre et abstention, l'admission en non valeur des titres suivants émis sur le budget annexe SPANC :

- exercice 2006 : titre n° 37 article 393 pour un montant de 31,65 €
- exercice 2007 : titre n° 48 article 402 pour un montant de 31,65 €
- exercice 2008 : titre n° 66 article 409 pour un montant de 31,65 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Patrice GROFF

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du 24 mars 2009

**DELIBERATION
N° 2009/12**